

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 7 août 2021, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 3 et 11 mai 2021.
3. Demande pour l'achat de 2 terrains pour un projet d'une résidence unifamiliale.
4. Adoption du règlement numéro 2021-03 pour remplacer le règlement numéro 2018-12 sur la gestion contractuelle.
5. Résultats appel d'offres pour travaux Rang 8 Ouest.
6. Résultats soumissions pour correction de pavage.
7. Rapport du maire pour l'année 2020.
8. Appel d'offres pour les travaux du Rang 8 Ouest et l'égout pluvial rue Gariépy et Grenier.
9. Demande de soumissions pour le contrôle qualitatif des travaux de voirie.
10. Affichage d'une offre d'emploi pour combler le poste de la dir. adjointe durant son absence.
11. Réfection trottoir en face du 181 rue Grenier, nettoyage fossés Rang Scott (± 150 mètres), rechargement gravier bout du Rang 4 et enlèvement bordure du rang 6 Ouest.
12. Travaux pour régulariser la problématique l'écoulement des eaux lors de forte pluie au 312 avenue Tanguay.
13. Mandat à Me Sylvain Beauregard concernant les nuisances sur le terrain du 168 rue Grenier.
14. Tôle de la toiture du garage municipal.
15. Résolution concernant la réforme de crédit de taxes foncières.
16. Admissibilité des honoraires du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable au divers Programmes d'aide pour travaux municipaux.
17. Demande de dérogation mineure de M. Jocelyn Bergeron (909 avenue Goulet).
18. Période de questions de l'assistance.
19. Achat d'une table et des chaises de la salle de conférence de l'immeuble de la Caisse.
20. Nouvelle entrée d'eau au 425 avenue Normand (M. Jean-Yves-Martineau).
21. Autorisation de signer les chèques et dépôt bancaire par M. Jean-François Labrie-Simoneau, durant l'absence de Mme Danielle Bergeron, dir. gén. adj..
22. Prix pour le déneigement de la cour de l'École Ste-Julie pour 2021-2022.
23. Appui FQM découverte des restes de 215 enfants à Kamloops.
24. Logement à l'édifice municipal.
25. Vote par correspondance pour les non domiciliés et les personnes de 70 ans et plus.
26. Demande de la Fonderie Benoit Marcoux inc, pour le remblai des fossés en façade du 841 (± 240 pieds) et 847A (± 75 pieds) Rang 8 Ouest.
27. Autorisation de l'achat de fleurs et divers articles pour l'embellissement de la municipalité.
28. Contribution financière au Relais pour la vie de la MRC de l'Érable.
29. Contribution au Souper bénéfique virtuel 2021 d'ORAPÉ.
30. Pages spéciales pour la Graduation 2021 dans l'Avenir de l'Érable et La Nouvelle.
31. Don en mémoire de Mme Alice Labrie-Bergeron.

- 32. Correspondance.
- 33. Approbation des comptes.
- 34. États des revenus et dépenses au 31 mai 2021.
- 35. Varia.
- 36. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2021-126

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2021-127

Approbation des procès-verbaux du 3 et 11 mai 2021.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 3 et 11 mai 2021, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2021-128

Demande pour l'achat de 2 terrains pour un projet d'une résidence unifamiliale.

Attendu que M. Léandre Veilleux a formulé une demande verbale au directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, à l'effet d'acheter 2 terrains résidentiels en bordure de l'avenue Provencher, soit les lots 5 661 472 et 5 661 473, afin d'avoir un terrain de près de 40 000 pieds carrés, pour y construire une résidence;

Attendu que le fait de vendre 2 terrains résidentiels pour la construction d'une résidence unifamiliale, n'est pas avantageux à long terme pour la municipalité;

Attendu qu'il reste peu de terrains à vendre dans les développements résidentiels de la municipalité, soit un sur la rue des Iris et 6 dans la rue des Jonquilles et avenue Provencher;

Attendu qu'en 2020 et 2021, la municipalité a vendu jusqu'à maintenant 8 terrains dans ces développements résidentiels;

Attendu que la demande pour des terrains résidentiels est grandement en hausse dans la région;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil refuse la demande de M. Veilleux, pour la vente de 2 terrains pour y construire une seule résidence unifamiliale.

Adoptée

**Règlement numéro 2021-03
Concernant la gestion contractuelle**

Attendu qu'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la municipalité de Laurierville lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelée « C.M. »);

Attendu que l'article 938.1.2 du C.M. a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un

règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

Attendu que la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 du C.M., prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du C.M.;

Attendu que la Municipalité doit remplacer son règlement numéro 2018-12, sur la gestion contractuelle, afin de prévoir des mesures favorisant l'achat au Québec pour la période comprise entre le 25 juin 2021 et le 25 juin 2024, tel que l'exige la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*;

Attendu qu'en conséquence, l'article 936 du C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

Attendu que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil du 3 mai 2021;

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du C.M., ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministère, d'un règlement en ce sens;

En conséquence, ce conseil décrète l'adoption du règlement 2021-03 concernant la gestion contractuelle.

Que l'original du règlement numéro 2021-03 soit conservé aux archives de la municipalité et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations.

Que le présent règlement concernant la gestion contractuelle entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Laurierville, ce 7^e jour du mois de juin 2021.

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras, dir. gén. et sec.trés.

Résolution : 2021-129

Adoption du règlement numéro 2021-03.

Attendu que les élus ont pris connaissance du règlement numéro 2021-03 et renoncent à sa lecture, en vertu des modalités de l'article 445 du Code municipal;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le règlement numéro 2021-03, concernant la gestion contractuelle, soit et est adopté.

Qu'une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau municipal.

Adoptée

Résolution : 2021-130

Résultats appel d'offres pour travaux Rang 8 Ouest.

Le directeur général dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de voirie sur une partie du Rang 8 Ouest. Six soumissions ont été reçues avant 10h00 le 7 juin 2021. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil de l'édifice municipal de Laurierville, le 7 juin 2021 à 10h05, par Mme Chantale Genest, ingénieure, du service d'ingénierie de la MRC de l'érable, en présence de M. Réjean Gingras, directeur général, et de M. François Gingras, inspecteur en voirie. Les prix des soumissions sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant de la soumission taxes incluses
EMP inc.	345 659.45 \$
L4 Construction inc.	405 500.56 \$
Pavage Centre Sud du Québec	445 134.34 \$
Excavation Yvon Houle & Fils inc.	466 797.70 \$
Groupe Gagné Construction	467 260.00 \$
Excavation Gagnon et Frères inc.	501 049.64 \$

Attendu que suite à l'analyse des soumissions par Mme Chantale Genest, ingénieure, du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, elle recommande la soumission la plus basse conforme, soit celle de EMP inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux de voirie du Rang 8 Ouest à EMP inc., et ce, au prix de 345 659.45 \$, taxes incluses.

Que le coût des travaux peut varier en légère hausse ou en légère baisse, dépendant des quantités des divers matériaux requis pour la réalisation des travaux, dont certains sont payés à la tonne métrique, au mètre carré, au mètre cube ou mètre linéaire.

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumission.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Que les travaux sont payés par le programme de la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec (TECQ), à l'exception des frais d'ingénierie de la MRC de l'érable, lesquels sont payés à même le budget 2021, attendu que ces frais ne sont pas éligibles au programme de la TECQ.

Adoptée

Résolution : 2021-131**Résultat soumissions pour les travaux de correction de pavage.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux. Une seule soumission a été reçue avant 10h00 le 1^{er} juin 2021. L'ouverture de la soumission s'est effectuée au bureau municipal le 1^{er} juin 2021 à 10h05, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de Mme Danielle Bergeron, dir. gén. adjointe et M. Jean-François Labrie-Simoneau, préposé au service de loisirs et à l'administration. Le prix de la soumissions est la suivante :

	Pavage Lagacé 2020 inc.	Pavage Veilleux (1990) inc.
Nombre de tonnes	237	237
Prix à la tonne	n'a pas déposé de soumission	158.50 \$
Sous-total :		37 564.50 \$
TPS :		1 878.23 \$
TVQ :		3 747.06 \$
Total :		43 189.79 \$

Attendu que la soumission de Pavage Veilleux (1990) inc. est conforme;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux, à Pavage Veilleux (1990) inc., et ce, au prix de 43 189.79 \$, taxes incluses.

Que le coût des travaux pourrait varier en légère hausse ou en légère baisse, dépendant des quantités des divers matériaux requis pour la réalisation des travaux;

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Que le coût des travaux sera payé à même le budget de fonctionnement 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-132**Rapport du maire sur le rapport financier 2020.**

Attendu que le maire doit déposer à la séance ordinaire du mois de juin un rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2020;

Attendu que le rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité selon les modalités déterminées par le conseil;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le rapport du maire soit publié dans le journal Le Poliquin du 11 juin prochain, lequel est distribué gratuitement à toutes les adresses civiques de la municipalité.

Que le rapport soit publié également sur le site internet de la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2021-133

Appel d'offres pour les travaux du Rang 8 Ouest et l'égout pluvial rue Gariépy et Grenier.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil mandate le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, pour la préparation des devis, des appels d'offres et de la surveillance des travaux pour le Rang 8 Ouest et pour des travaux d'égout pluvial sur la rue Gariépy, l'avenue Tanguay et la rue Grenier.

Que les travaux sont prévus en 2020.

Que le coût des honoraires du service d'ingénierie de la MRC de l'érable sera payé à même le budget de fonctionnement 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-134

Demande de soumissions pour le contrôle qualitatif des travaux de voirie.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil délègue à la MRC de l'Érable, la responsabilité de procéder à une demande de soumissions regroupée au nom des municipalités desservies par le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, pour les frais de laboratoire dans le cadre des travaux de voirie 2021.

Que les travaux de voirie prévus en 2021 pour Laurierville, sont au niveau du Rang 8 Ouest, de l'égout pluvial rue Gariépy, Tanguay et Grenier, et du pavage de la rue des Jonquilles, de l'avenue de la Fabrique et de la rue des Iris.

Adoptée

Résolution : 2021-135

Affichage d'une offre d'emploi pour combler le poste de la directrice générale adjointe durant son absence.

Attendu que la directrice générale adjointe, Mme Danielle Bergeron, sera absente pour une période indéterminée, à partir du 7 juin 2021;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à afficher une offre d'emploi d'adjoint(e) administratif(tive), dans le journal l'Avenir de l'Érable, afin de combler le poste de Mme Bergeron, durant son absence.

Que le coût de l'affichage est d'environ 400 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2021-136

Autorisation divers travaux de voirie.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise les travaux de voirie suivants :

- Réfection du trottoir en face du 181 rue Grenier, afin d'enlever la partie du trottoir abaissée entre le 175 et le 181 rue Grenier, et refaire cette partie à la même hauteur que le trottoir existant.
- Nettoyage de fossés sur une distance d'environ 150 mètre dans le Rang Scott.
- Rechargement en gravier au bout du rang 4 (environ 60 tonnes).
- Enlèvement de l'accotement du Rang 6 Ouest.

Que le coût des travaux est estimé à environ 5 300.00 \$, taxes incluses.

Que les travaux sont payés à même le budget de fonctionnement de l'année 2021,

Adoptée

Résolution : 2021-137

Travaux égout pluvial près du 312 avenue Tanguay.

Attendu que le propriétaire de l'immeuble au 312 avenue Tanguay, a avisé la municipalité, que lors de forte pluie, l'eau qui s'écoule dans la rue, s'infiltré dans sa cour et inonde son garage;

Attendu que la municipalité a demandé au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, de trouver une solution pour corriger cette situation;

Attendu que le service d'ingénierie suggère d'aménager un dos d'âne vis-à-vis l'entrée charretière du 312 avenue Tanguay, et la pose d'une aire gazonnée en face de la résidence et des tuiles de béton vis-à-vis l'escalier;

Attendu que le propriétaire de l'immeuble du 312 avenue Tanguay accepte cette proposition;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité accepte la proposition du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, pour corriger l'écoulement des eaux de surface en face du 312 avenue Tanguay.

Que le coût des travaux est de 4 421.00 \$, taxes non incluses.

Que le coût des travaux est payé à même le budget de fonctionnement de l'année 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-138

Mandate à Me Sylvain Beaugard concernant les nuisances sur le terrain du 168 rue Grenier.

Attendu que la municipalité a avisé à plusieurs reprises le propriétaire du 168 rue Grenier, de procéder à l'enlèvement des divers matériaux entreposés pêle-mêle dans sa cour, sous peine de se voir imposer une amende, et ce, sans succès;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville mandate Me Sylvain Beaugard, avocat, de procéder à l'émission d'infraction pour chacune des infractions reprochées au contrevenant.

Que la municipalité mandate également Me Beaugard, de procéder à l'envoi d'un préavis d'ordonnance indiquant au défendeur que la municipalité demande au tribunal de rendre ordonnance visant à le contraindre à enlever l'abri d'auto, les matériaux de construction, détritiques, articles de véhicules hors d'usage, déchets et autres débris se trouvant sur son immeuble dans les 60 jours du jugement à intervenir, à défaut de quoi, la municipalité sera autorisée à procéder à leur enlèvement aux frais du propriétaire.

Adoptée

Tôle de la toiture du garage municipal.

Ce point est reporté à une prochaine séance, attendu que les membres du conseil désirent constater l'état de la tôle de la toiture, et prendre des informations additionnelles.

Résolution : 2021-139

Résolution concernant la réforme de crédit de taxes foncières.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville appuie la municipalité de Saint-Cuthbert dans ses démarches auprès du Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur André Lamontagne, concernant la réforme du crédit de taxes foncières, telles que formulées dans sa résolution numéro 08-04-2021.

Que copie de la présente résolution soit expédiée au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur André Lamontagne, à la Fédération de l'UPA Centre-du-Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à la municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée

Résolution : 2021-140

Admissibilité des honoraires du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable au divers Programme d'aide pour travaux municipaux.

Attendu que la municipalité est desservie en service d'ingénierie par la MRC de l'Érable;

Attendu que le coût du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable n'est pas admissible aux programmes de subventions des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Attendu que les honoraires en génie municipal octroyés à des firmes privées ou au service de génie municipal de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) sont admissibles aux divers programmes de subventions des infrastructures du MAMH;

Attendu que le MAMH a invité les MRC du Québec à se doter d'un service de génie municipal par l'octroi de subvention par l'entremise du volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

Par conséquent, la municipalité de Laurierville demande que les honoraires professionnels des services de génie municipal offerts par des MRC, puissent être admissibles aux divers programmes de subvention des infrastructures du MAMH.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député d'Arthabaska, M. Éric Lefebvre.

Adoptée

Résolution : 2021-141

Demande de dérogation mineure de M. Jocelyn Bergeron.

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 2016-09, soumise par M. Jocelyn Bergeron, pour sa propriété sise au 909 avenue Goulet, sur le lot 5 659 600, dans la zone R-3 du plan de zonage;

Attendu qu'une dérogation mineure est demandée pour le point suivant :

M. Bergeron a fait l'acquisition en 1984, de l'immeuble au 909 avenue Goulet, dont la superficie était de 14 400 pieds carrés (160 pieds X 90 pieds). En 1989, il vend une parcelle de son terrain, soit 1 800 pieds carrés (20 pieds X 90 pieds), au propriétaire voisin, ce qui résulte que le terrain de M. Bergeron a maintenant 12 600 pieds carrés. Or, selon le règlement de contrôle intérimaire, adopté par la MRC de l'Érable en mars 1983, la superficie minimum d'un terrain avec un service, est de 16 146 pieds carrés (1 500 mètres carrés). Donc, comme M. Bergeron possédait un terrain d'une

superficie de 14 400 pieds carrés au départ, il bénéficiait d'un droit acquis, mais en vendant une superficie de 1 800 pieds carrés, son immeuble devenait dérogoire. Afin de régulariser la situation, et pouvoir vendre son immeuble, M. Bergeron demande une dérogation mineure pour que la municipalité accepte la superficie actuelle de son terrain, soit 12 600 pieds carrés (1 170.6 mètres), pour une dérogation de 329.4 mètres carrés.

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance de l'avis donné par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 11 mai 2021 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure soumise par M. Jocelyn Bergeron.

Attendu que les personnes intéressées pouvaient consulter la demande de dérogation mineure sur le site internet de la municipalité et formuler leur commentaire sur cette demande par courriel ou par téléphone, et ce, sur une période de 15 jours se terminant le 31 mai 2021;

Attendu que le directeur général, M. Réjean Gingras, n'a pas reçu de courriel ou d'appel téléphonique à propos de la présente demande de dérogation mineure.

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Jocelyn Bergeron, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2021-142

Achat de tables et chaises pour la salle de conférence de l'immeuble de la Caisse.

Attendu que la MRC de l'Érable loue, depuis septembre 2018, une partie de l'immeuble de la Caisse, au 149 rue Grenier, propriété de la municipalité, pour les employés permanents du Service de sécurité incendie de la Région de l'Érable (SSIRÉ);

Attendu que la MRC de l'Érable cesse de louer une partie de l'immeuble de la Caisse à partir de la présente semaine;

Attendu que la MRC de l'Érable a fait l'acquisition de tables et de chaises pour la salle de conférence située 2^e étage de l'immeuble de la Caisse au cout de 3 400 \$ en 2018;

Attendu que la MRC de l'Érable demande à la municipalité si elle désire acquérir les tables et chaises de la salle de conférence, pour le prix de 2 000\$;

Attendu que la municipalité tiendra les séances de travail dans la salle de conférence, une fois déménagé dans l'immeuble du 149 rue Grenier;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de la MRC de l'Érable, pour l'acquisition des tables et chaises de la salle de conférence au 2^e étage de l'immeuble de la Caisse, au prix de 2 000 \$.

Adoptée

Résolution : 2021-143

Nouvelle entrée d'eau au 425 avenue Normand.

Attendu que M. Jean-Yves Martineau déménagera sa maison mobile du 130 avenue Renaud au 425 avenue Normand, et que ce dernier demande le branchement au réseau d'aqueduc de la municipalité.

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise les travaux de branchement au réseau d'aqueduc pour la propriété au 425 avenue Normand.

Que la municipalité paie les travaux de branchement entre la conduite d'aqueduc et la ligne de propriété du 425 avenue Normand.

Que le coût des travaux de branchement est estimé à 3 500 \$, taxes non incluses.

Que les travaux sont payés à même le budget de fonctionnement de l'année 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-144

Autorisation de signer les chèques et dépôt bancaire par M. Jean-François Labrie-Simoneau.

Attendu l'absence de la directrice générale adjointe, Mme Danielle Bergeron, pour une période indéterminée;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que les chèques doivent être signés par le maire, M. Marc Simoneau, ou en son absence, par le maire suppléant, M. Pierre Cloutier, et contresignés par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, ou par M. Jean-François Labrie-Simoneau, agent administratif et préposé au service de loisirs.

Que les dépôts bancaires sont signés par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, ou par M. Jean-François Labrie-Simoneau, agent administratif et préposé au service de loisirs.

Adoptée

Résolution : 2021-145

Prix pour le déneigement de la cour de l'École Ste-Julie pour 2021-2022.

Attendu que la Commission scolaire des Bois-Francs demande le prix de la municipalité pour le service de déneigement de la cour de l'École Ste-Julie à Laurierville, pour la saison 2021-2022.

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil propose un montant de 2 550.00 \$, pour le déneigement de la cour de l'École Ste-Julie à Laurierville, pour la saison 2021-2022.

Adoptée

Résolution : 2021-146

Appui FQM découverte des restes de 215 enfants à Kamloops.

Considérant la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Considérant les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

Considérant le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

Considérant l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville joint sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Que la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

Que la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

Que copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Adoptée

Résolution : 2021-147

Logement à l'édifice municipal.

Attendu que M. Jean-Yves Houde, neveu de l'ancien locataire, M. Philippe Lemieux, a manifesté son intérêt pour louer le logement de l'édifice municipal à partir du mois de septembre ou octobre;

Après délibérations, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de louer le logement à M. Houde, à la condition que ce dernier débute la location le 1^{er} août 2021.

Que le montant mensuel du loyer est de 500.00 \$ par mois, et ce jusqu'au 30 juin 2022, ce prix incluant le chauffage et l'électricité.

Que le loyer du mois d'août est gratuit, pour compenser pour le ménage à réaliser dans le logement.

Adoptée

Résolution : 2021-148

Vote par correspondance pour les non domiciliés et les personnes de 70 ans et plus.

Attendu que le Directeur général des élections permet le vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés et pour les électeurs qui auront 70 ans et plus le jour du scrutin;

Attendu que pour se prévaloir de cette modalité, la municipalité doit adopter une résolution à cet effet, au plus tard le 1^{er} juillet 2021;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville ne désire pas se prévaloir de cette modalité, pour l'élection municipale du 7 novembre prochain.

Adoptée

Résolution : 2021-149

Demande de la Fonderie Benoît Marcoux inc., pour remblaiement de fossés.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise la Fonderie Benoît Marcoux inc., propriétaire du 841 et 847 A Rang 8 Ouest, à remplir, à ses frais, la partie du fossé non remblayée qui longe le Rang 8 Ouest, sur une distance d'environ 120 pieds en façade du 841 Rang 8 Ouest et d'environ 100 pieds en façade du 847 A Rang 8 Ouest.

Que les travaux soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, sous la supervision de l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

Adoptée

Résolution : 2021-150

Autorisation d'achat de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Gilles Bissonnette, préposé à l'embellissement de la municipalité, à faire l'achat de fleurs et de paniers de fleurs, pour les divers aménagements floraux de la municipalité.

Que le coût des fleurs et des paniers de fleurs, ainsi que pour la main-d'œuvre pour la plantation, est estimé à 5 500.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2021-151

Contribution financière au Relais pour la vie de la MRC de l'Érable.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un montant de 500.00 \$ soit versé à la Société canadienne du cancer, pour l'équipe de Mme Julie Bernard, dans le cadre de l'activité « Relais pour la vie de la MRC de l'Érable », qui se déroulera le 12 juin prochain de façon virtuelle.

Adoptée

Résolution : 2021-152

Contribution Souper bénéfique virtuel 2021 d'ORAPÉ.

Attendu que l'organisme ORAPÉ s'adresse à la municipalité pour une participation financière à son 15^e souper bénéfique, lequel sera virtuel de nouveau cette année, attendu l'actuelle pandémie de la COVID-19;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil verse un montant de 100.00 \$ comme partenaire du souper bénéfique virtuel, en échange d'une visibilité dans le hall du magasin d'ORAPÉ pendant 1 an, du logo de la municipalité dans le dépliant promotionnel pendant 1 an également, et du logo de la municipalité dans le rapport annuel 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-153**Cahier spécial 2021 pour la Graduation 2021.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de participer au cahier spécial pour souligner la Graduation 2021, des étudiants au Secondaire V de la Polyvalente La Samare de Plessisville, en cette année hors de l'ordinaire avec la pandémie de la COVID-19.

Que le coût pour participer au Cahier spécial est de 299.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée**Résolution : 2021-154****Don en mémoire de Mme Alice Labrie-Bergeron.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 50.00 \$ soit versé à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, en mémoire de Mme Alice Labrie-Simoneau, décédée le 30 mai 2021, mère de Mme Danielle Bergeron, directrice générale adjointe de la municipalité.

Adoptée**Correspondance.**

- Réception de 3 rapports d'inspection de la part du Ministère des Transports, pour le pont du Rang 4 surplombant la rivière Barbue, le pont de l'avenue Provencher surplombant la rivière Noire et pour le pont de la Route de la Grosse-Ile, surplombant la rivière Bécancour.
- Lettre du ministre des Transports, M. François Bonnardel, accordant une aide financière maximale de 20 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité, suite à la recommandation du député d'Arthabaska, M. Éric Lefebvre.
- Réception d'un courriel de Mme Mélanie Houle, directrice du Parc linéaire des Bois-Francis, confirmant une subvention de 780.00 \$ du Sentier Transcanadien, pour le projet de l'installation d'un panneau, en bordure de la piste cyclable dans le secteur Ste-Julie, annonçant les attraits et principaux commerces de Laurierville. Que le coût du panneau est de 1 088 \$, poteaux et installation non compris.
- Lettre de Mme Marie-Ève Turner, directrice générale, au ministère des Transports, direction générale de la Mauricie-Centre-du-Québec, concernant une demande d'une citoyenne à la municipalité, pour modifier le marquage sur la Route 116, afin d'interdire le dépassement près du 900 Route 116. Après analyse de la demande, le Ministère recommande de ne pas modifier le marquage, attendu qu'une zone d'interdiction de dépassement ne serait pas cohérente avec la configuration de la route.
- Lettre de l'organisme Mères au front Érable et Bois-Francis, demandant à tous les paliers gouvernementaux d'agir maintenant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de manière drastique, afin de protéger et d'assurer un avenir viable à nos enfants.
- Lettre de la MRC de l'Érable, confirmant une aide financière de 35 000\$, pour l'aménagement d'un skate parc à Laurierville, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR)-volet municipal.
- Lettre de la Caisse Desjardins de l'Érable, accordant un montant de 20 000 \$, pour le projet d'aménagement d'un skate parc à Laurierville.
- Réception du rapport d'inspection des bornes incendie, de la part de Aqua Data.

- Lettre de la Commission municipal du Québec, annonçant 2 missions d'audit de conformité pour la municipalité, portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023. Une copie de cette lettre a été transmise aux membres du conseil municipal.

Liste des comptes.

Remboursement de taxes : Ajustement évaluation (7 dossiers)	1 060.52
Postes Canada : Poliquin mai, avis vaccination COVID-19, timbres.	351.52
Françoise Tardif : Versement en trop taxes municipales.	183.09
Carte Sonic : Essence pick-up et tracteur pelouse.	470.52
Salaire employés mai :	18 598.36
Receveur Général du Canada : Remises pour mai.	3 583.20
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour mai.	8 992.64
Desjardins : Cotisations retraite mai.	1 688.08
Petite caisse : Frais de poste, déplacement et service de garde.	114.15
Jean-François Labrie-Simoneau : Frais cellulaire juin.	58.01
Carole Roberge : Étude 2 dérogations mineures.	40.00
Karl Côté : Étude 3 dérogations mineures.	60.00
Isabelle Plante : Étude 3 dérogation mineures.	60.00
Parkinson Québec : Don en mémoire de M. Gaston Bellerose (Suzy).	50.00
Gilles Bissonnette : Transport, achat fleurs et honoraires.	3 359.32
Serres Oasis : Achat de fleurs pour embellissement.	2 363.75
E.M.P. inc. : Réparation entrée d'eau 431 Normand.	409.60
E.M.P. inc. : Réparation entrée d'eau 431 Normand,	356.42
E.M.P. inc. : Entrée d'eau 163 rue Dubé.	2 018.75
Financière Banque Nationale : Intérêts emprunt 2004-01.	887.05
Financière Banque Nationale : Capital emprunt 2004-01.	20 100.00
Caisse Desjardins : Intérêts emprunt 2011-01.	268.00
Caisse Desjardins : Intérêts emprunt 2013-04.	856.00
Énergies Sonic inc. : Huile à chauffage édifice municipal.	520.13
Gilbert Labrie : Scie à émonder.	298.92
Gilbert Labrie : Huile et lame.	53.99
Gilbert Labrie : Achat tondeuse.	458.75
Buropro : Matériel de bureau.	123.64
Claire Gosselin : Frais de déplacements juin.	80.00
Serv. San. Denis Fortier : Collecte plastiques agricoles mai.	1 482.89
Ministre du revenu du Québec : Taxes vente 2 terrains.	4 286.59
Aqua Data : Vérification bornes incendie.	1 906.29
Ornements Fleur de Lys : Base pour soucoupe fleurs.	113.83
A Grégoire & Fils ltée : Récupération tubulure.	273.64
Mégaburo : Matériel de bureau.	264.41
VIVACO : Matériel pour voirie.	160.55
La Capitale : Assurances collectives de juin.	2 559.26
Fonds d'information sur le territoire : Mutations mai.	25.00
Signalisation Lévis inc. : Achat de cônes.	1 097.05
J.U. Houle ltée : Tuyau PVC égout pluvial.	3 637.33
J.U. Houle ltée : Matériel aqueduc.	2 663.69
Eurofins/Environex : Analyses d'eau pour mai.	447.53
Centre-du-Québec Sans fil : Internet sans fil bibliothèque.	130.00
Poulin & Associés, huissiers : Transmission billet d'infraction.	112.11
Lavery avocats : Service de base de décembre à mai.	574.87
Électricité Grégoire Poiré inc. : Acrylique protège néons.	104.40
Renaud-Bray inc. : Achat livres pour bibliothèque.	308.07
Sable Marco : Achat 5 palettes asphalte froid.	3 983.89
C.E.R. Turmel enr. : Tuyaux pour signalisation.	102.91
MRC de l'Érable : Quotes-parts, 2 ^e vers. de 2.	94 383.73
L'Avenir de L'Érable : Appel d'offres égout pluvial et pavage Rues des Iris, Fabrique et Jonquilles.	833.72
L'Avenir de l'Érable : Appel d'offres Rang 8 et déneigement.	728.94
Agence 9-1-1 : Service pour mars.	587.21
Bell Canada : Service pour juin.	351.23

Hydro-Québec : Service station de pompage du 26 mars au 25 mai.	1 056.78
Hydro-Québec : Service édifice municipal du 8 avril au 3 juin.	585.38
Hydro-Québec : Service système sept. Commun du 8 avril au 3 juin.	81.85
Hydro-Québec : Service au garage du 1 ^{er} avril au 31 mai.	714.14
Hydro-Québec : Service au réservoir du 1 ^{er} avril au 31 mai.	104.39
Hydro-Québec : Service à la croix du 1 ^{er} avril au 31 mai.	91.59
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour mai.	682.01
Hydro-Québec : Service électricité Caisse du 31 mars au 28 mai.	646.06
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 31 mars au 28 mai.	317.01
Hydro-Québec : Service logement édifice du 31 mars au 28 mai.	38.48
Hydro-Québec : Service caserne du 31 mars au 28 mai.	492.52
Hydro-Québec : Chauff.-climatisation Caisse du 31 mars au 28 mai.	536.69
Xérox Canada Ltée : Service pour mai.	178.05
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mai.	12 519.11
Bell Mobilité : Service pour juin.	156.57
Bruno Goulet : Abattage arbre près 144 rue Grenier.	500.00
Excavations T2 : Balayage des rues.	2 253.51
Me Sylvain Beaugard : Honoraires pour mai.	172.46

Résolution : 2021-155

Approbation des comptes.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 mai 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 31 mai 2021, avec comparatif de l'année 2020, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 985 557.51 \$, et des déboursés au montant de 649 889.29 \$, laissant un solde en caisse de 502 343.11 \$.

Varia.

Aucun sujet

Résolution : 2021-156

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier